

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 décembre 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 représentants 44 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2023/67

Objet : Avenant n°1 – Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective » dans le cadre du PAiT de la grande région grenobloise

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine	GUSMEROLI Stéphane MICHALLET Bernard MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BAABAA Jimmy HABFAST Claus	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric DELCAMBRE Philippe
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine MILLET Régine PICHON-MARTIN Bertrand SEGUIN Marie-José

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix LAVAL Sylvain
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix) : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Avenant n°1 – Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective » dans le cadre du PAiT de la grande région grenobloise

Depuis 2021, le Parc naturel régional de Chartreuse en partenariat avec les membres du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise mène un programme d'accompagnement à destination des acteurs de la restauration collective.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La Communauté de Commune du Grésivaudan porte le marché relatif à cette opération et sollicite les signataires de la convention pour prolonger la durée du partenariat d'un an, et, de fait, décaler le versement du solde des participations de chacun des partenaires.

L'avenant se compose des articles suivants :

« ARTICLE 1 : Durée du partenariat

L'article 2 de la convention est modifié : La fin de la réalisation de l'opération passe du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024.

ARTICLE 2 : Calendrier et modalités de paiement

L'article 8.2 est modifié : Le solde des participations de chacun des partenaires sera versé en 2024 et non pas en novembre 2023.

ARTICLE 3 : Autres dispositions

Les autres termes de la convention initiale de partenariat pour la mise en œuvre d'un « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective » dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial (PAiT) de la grande région grenobloise restent inchangés. »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que tout document se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 13 décembre 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **14 DEC. 2023**

